

Office de consultation publique de Montréal

OBJET : Site Ray-Mont logistiques – secteur l'Assomption Sud

Monsieur, madame les commissaires,

J'habite le quartier Louis-Riel de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et j'appuie les citoyen.ne.s qui luttent depuis 8 ans contre l'implantation d'une des plus grandes plateformes de transbordement de marchandises en Amérique du Nord par Ray-Mont Logistiques. Les dérogations demandées par l'entreprise pour « optimiser » ses activités sont dérisoires. Il serait inacceptable qu'une entreprise puisse éviter de planter le nombre d'arbres minimal demandé par le règlement. Il serait inacceptable qu'elle puisse exposer son arrogance en écrivant son nom honni par le quartier sur 300 m². Il est risible qu'elle demande d'installer quelques bornes pour voitures électriques dans son stationnement alors qu'elle prévoit 1500 passages de camions par jour et une augmentation inouïe de l'activité ferroviaire à moins de 50 mètres d'habitations. Le bruit provoqué par ses activités (entreposage de conteneurs, arrivée des trains sur les freins, klaxons et moteurs des camions) représente un grand risque pour la santé de la population, surtout qu'elle souhaite maintenant pouvoir opérer pendant la nuit. De plus, l'emprise de l'entreprise sur l'aménagement et le paysage du quartier (déplacements de rails, fermetures de la rue Dickson qui devient un cul de sac pour permettre le passage de ses trains, prolongement d'une autoroute et construction d'un échangeur 3 étages, imposition de huit étages de conteneurs et un mur anti-bruit devant les fenêtres des habitant.e.s) est absolument inadmissible.

Tout porte à croire que notre quartier, notre ville, est construite pour permettre aux entreprises de faire des profits, et non pour offrir une demeure et un milieu de vie épanouissant à nos enfants.

Et ce qui est de plus très inquiétant c'est que le processus de consultation en cours sur le projet de Ray-Mont Logistiques (RML) me semble porter préjudice à nos institutions démocratiques. Dans une entente intervenue entre RML et la Ville mettant fin à une poursuite de 373M\$, la Ville s'est engagée à accompagner l'entreprise dans sa demande d'article 89 qui permet de déroger aux règlements d'urbanisme dans la réalisation d'un méga-projet, jusqu'à son adoption par le Conseil municipal. L'entente stipule bien que si l'article 89 n'est pas adopté, l'entente tombe et l'entreprise reprendra sa poursuite de 373M\$. Quel peut alors être l'impact de la consultation publique et du rapport des commissaires sur la décision de la Ville si celle-ci doit de toute façon accepter les dérogations sous la menace de la reprise d'une poursuite de 373 millions de dollars ? Dans quel monde vivons-nous pour qu'une entreprise ait une telle emprise sur les décisions des élu.e.s ? Pourquoi donner de notre temps et de notre énergie dans une consultation publique si les jeux sont joués et les élu.e.s prisonnier.e.s ? L'OCPM n'est-elle pas ici instrumentalisée par l'entreprise pour tenter de construire l'acceptabilité sociale d'un projet inacceptable ? L'entreprise compte-t-elle réellement faire travailler les citoyen.ne.s à sa place pour trouver des solutions pour compenser la catastrophe candidement annoncée par son PDG en 2021) ?

Dans tous les cas, un processus comme celui-ci n'a rien pour aider le cynisme et le désengagement des citoyen.ne.s envers nos institutions démocratiques.

07-11-24

Pierre Alarie